

---

---

# **DIRECTION DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES**

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact  
pour le projet de parc éolien Le Plateau  
sur le territoire non organisé de Ruisseau-Ferguson  
par le Centre d'énergie éolienne Le Plateau SRI**

**Dossier 3211-12-116**

**Le 10 février 2009**

*Développement durable,  
Environnement  
et Parcs*

**Québec** 



## INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de parc éolien Le Plateau par le Centre d'énergie éolienne Le Plateau SRI (Invenergy Canada ULC) répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, la liste des organismes consultés, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et, finalement, la recommandation à la ministre.

### 1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2007-05-03	Réception de l'avis de projet au MDDEP
2007-05-09	Délivrance de la directive
2008-11-18	Réception de l'étude d'impact
2009-01-29	Transmission du document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2009-02-09	Réception des réponses aux questions et commentaires et du résumé

### 2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet du Centre d'énergie éolienne Le Plateau SRI, une filiale d'Invenergy Canada LLC, consiste à aménager un parc éolien d'une puissance installée de 138,6 MW. Ce projet a été retenu dans le cadre du deuxième appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution (HQ-D), émis le 5 mai 2008, pour 2 000 MW de production d'énergie éolienne sur l'ensemble du territoire québécois.

Le projet prévoit l'implantation de 60 éoliennes d'une puissance de 2,31 MW chacune réparties à l'intérieur d'une zone d'étude de près de 677,4 km<sup>2</sup> sur le territoire non organisé de Ruisseau-Ferguson dans la MRC d'Avignon. Le parc éolien comportera également la construction de chemins d'accès et de divers aménagements nécessaires au projet, soit les lignes électriques reliant l'ensemble des éoliennes et la mise en place d'un poste éleveur pour intégrer la production d'électricité du parc au réseau d'Hydro-Québec.

Selon l'initiateur, les principaux enjeux environnementaux identifiés dans le cadre du projet d'aménagement d'un parc éolien Le Plateau sont l'impact sur le paysage lié à la présence des éoliennes, la perturbation potentielle du climat sonore associée au fonctionnement des éoliennes et l'incidence de la réalisation du projet sur l'économie locale et régionale. Ces plateaux élevés étant éloignés des habitations humaines, tous les impacts négatifs s'avèrent d'importance mineure.

La mise en service du parc éolien est prévue pour le 1<sup>er</sup> décembre 2011 et son coût global est estimé à 330 millions de dollars.

### 3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par le Service des projets en milieu terrestre de la Direction des évaluations environnementales en collaboration avec les unités administratives concernées du MDDEP, les ministères et les organismes suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;
- la Direction du patrimoine écologique et des parcs;

et les ministères et organismes suivants :

- le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;
- le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation;
- le ministère des Ressources naturelles et de la Faune;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère des Services gouvernementaux;
- le ministère du Tourisme;
- le ministère des Transports;
- le Secrétariat aux affaires autochtones;
- la Société Radio-Canada.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- CENTRE D'ÉNERGIE ÉOLIENNE LE PLATEAU SRI. *Parc éolien Le Plateau – Étude d'impact sur l'environnement – Rapport principal – Volume 1*, par Pesca Environnement, novembre 2008, pagination multiple;
- CENTRE D'ÉNERGIE ÉOLIENNE LE PLATEAU SRI. *Parc éolien Le Plateau – Étude d'impact sur l'environnement – Document cartographique – Volume 2*, par Pesca Environnement, novembre 2008, non paginé;
- CENTRE D'ÉNERGIE ÉOLIENNE LE PLATEAU SRI. *Parc éolien Le Plateau – Étude d'impact sur l'environnement – Études de référence – Volume 3*, par Pesca Environnement, novembre 2008, pagination multiple;

- CENTRE D'ÉNERGIE ÉOLIENNE LE PLATEAU SRI. *Parc éolien Le Plateau – Étude d'impact sur l'environnement – Réponses aux questions et commentaires – Volume 4*, par Pesca Environnement, février 2009, 31 pages et 3 annexes;
- CENTRE D'ÉNERGIE ÉOLIENNE LE PLATEAU SRI. *Parc éolien Le Plateau – Étude d'impact sur l'environnement – Résumé – Volume 5*, par Pesca Environnement, février 2009, 23 pages et 1 annexe.

L'exercice d'évaluation a soulevé un certain nombre de questions et de commentaires. Ils ont été transmis à l'initiateur de projet pour qu'il y donne suite. Les questions et commentaires ont porté sur différents aspects du projet, les caractéristiques du milieu récepteur et les répercussions appréhendées sur ce dernier. L'initiateur a répondu à ces questions et commentaires dans un volume 4 de l'étude d'impact déposé en février 2009.

L'analyse du dossier, faite en consultation avec les ministères et organismes, démontre que l'étude d'impact répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive de la ministre datée du 9 mai 2007. De plus, l'initiateur a transmis le résumé de l'étude d'impact au MDDEP.

Quelques questions portant sur l'évaluation des impacts sonores du projet n'ont cependant pas pu être posées à l'initiateur de projet. Elles seront acheminées incessamment à l'initiateur, qui devra fournir les réponses dans les meilleurs délais.

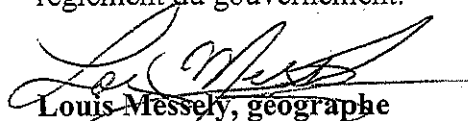
## RECOMMANDATION À LA MINISTRE

À la suite de l'examen des documents fournis et des résultats des consultations menées sur l'étude d'impact et des documents l'accompagnant, nous sommes d'avis que l'étude d'impact est d'une qualité acceptable.

Cependant, des informations complémentaires concernant l'évaluation des impacts sonores du projet devront être fournies ultérieurement par l'initiateur du projet.

Malgré ceci, il est possible de conclure que l'étude d'impact et le rapport complémentaire répondent, dans leur ensemble, aux exigences de la directive de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Ces documents contiennent assez d'information pour donner un avis favorable sur la recevabilité de l'étude d'impact.

En conséquence, la ministre peut rendre publique l'étude d'impact déposée et indiquer à l'initiateur du projet d'entreprendre l'étape d'information et de consultation publiques prévue par règlement du gouvernement.



**Louis Messely, géographe**

M. Environnement, M. ATDR

Chargé de projet

Service des projets en milieu terrestre

Direction des évaluations environnementales

